Commune de

Tilly

PLAN LOCAL D'URBANISME

Plan des servitudes d'utilité publique

1:5 000

Vu pour être annexé à la délibération du 06/09/2017
approuvant les dispositions du Plan Local d'Urbanisme.

Fait à Tilly,
Le Maire,

ARRETE LE : 27/10/2016
APPROUVE LE : 06/09/2017

Etude réalisée par :

Environnement Conseil
Urbanisme Environnement Communication

agence Est (siège social)
Espace Sainte-Croix
6 Place Sainte-Croix
51000 Châlons-en-Champagne
Tél. : 03 26 64 05 01

agence Nord
ZAC du Chevalement
5 rue des Mirlefles
59286 Roost-Warendin
Tél. : 03 27 97 36 39

agence Ouest
Parc d'Activités Le Long Buisson
360 rue Clément Ader - Bât. 1
27930 Le Vieil-Evreux
Tél. : 02 32 32 53 28

agence Val-de-Loire
Pépinière d'Entreprise du Saumurois
Rue de la Chevrerie Ouest
49402 Saumur
Tél. : 02 41 51 98 39

www.auddice.com

Groupe auddicé

Légende

I4 : Servitudes relatives à l'établissement de canalisations électriques
- Ligne électrique aérienne à 225 kV n°1 Arpents (Les)-Mazerolles- Richebourg

AC1 : Servitudes de protection des monuments historiques inscrits
- Château des Tilleuls : façades et toitures du château et des communs, parc et allée des tilleuls
inscrit le 20 avril 1994

AC2 : Servitudes de protection des sites inscrits
- Château des Tilleuls : façades et toitures du château et des communs

AS1 : Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux destinées à la consommation humaine et des eaux minérales
- Forage de Tilly Château (date de DUP du 17/05/2006) - (PPI)

AS1 : Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux destinées à la consommation humaine et des eaux minérales
- Forage de Tilly Château (date de DUP du 17/05/2006) - (PPR)

I7 : Servitudes relatives au stockage souterrain de gaz dans les formations naturelles
- Stockage souterrain de gaz de Saint-Illiers (décret du 03 octobre 1969)

PT1 : Servitudes radioélectriques contre les perturbations électromagnétiques
- Station hertzienne du Mesnil-Simon (Eure-et-Loir), décret du 11 octobre 1993

Données manquantes

A4 : Servitude de passage de 1,33 m
- la Vaucouleurs, Ordonnance Royale du 28 décembre 1841
complétée par arrêté préfectoral du 19 janvier 1855

PM1 : Servitudes résultant des plans d'expositions aux risques naturels prévisibles
- Délimitation du périmètre des zones à risque des cours d'eau non domaniaux
(AP 92-458 du 2 novembre 1992)

PT2 : Servitude radioélectrique contre les obstacles :
- Faisceau hertzien d'Evreux à Grosrouvre - PT2 270 22901
(se référer au plan présenté dans le recueil des SUP)
- Station radioélectrique Le Mesnil-Simon

"PLAN ETABLI A PARTIR DES INFORMATIONS FOURNIES PAR LA DDTM. LA RESPONSABILITE DU BE NE PEUT ETRE ENGAGEE"

N

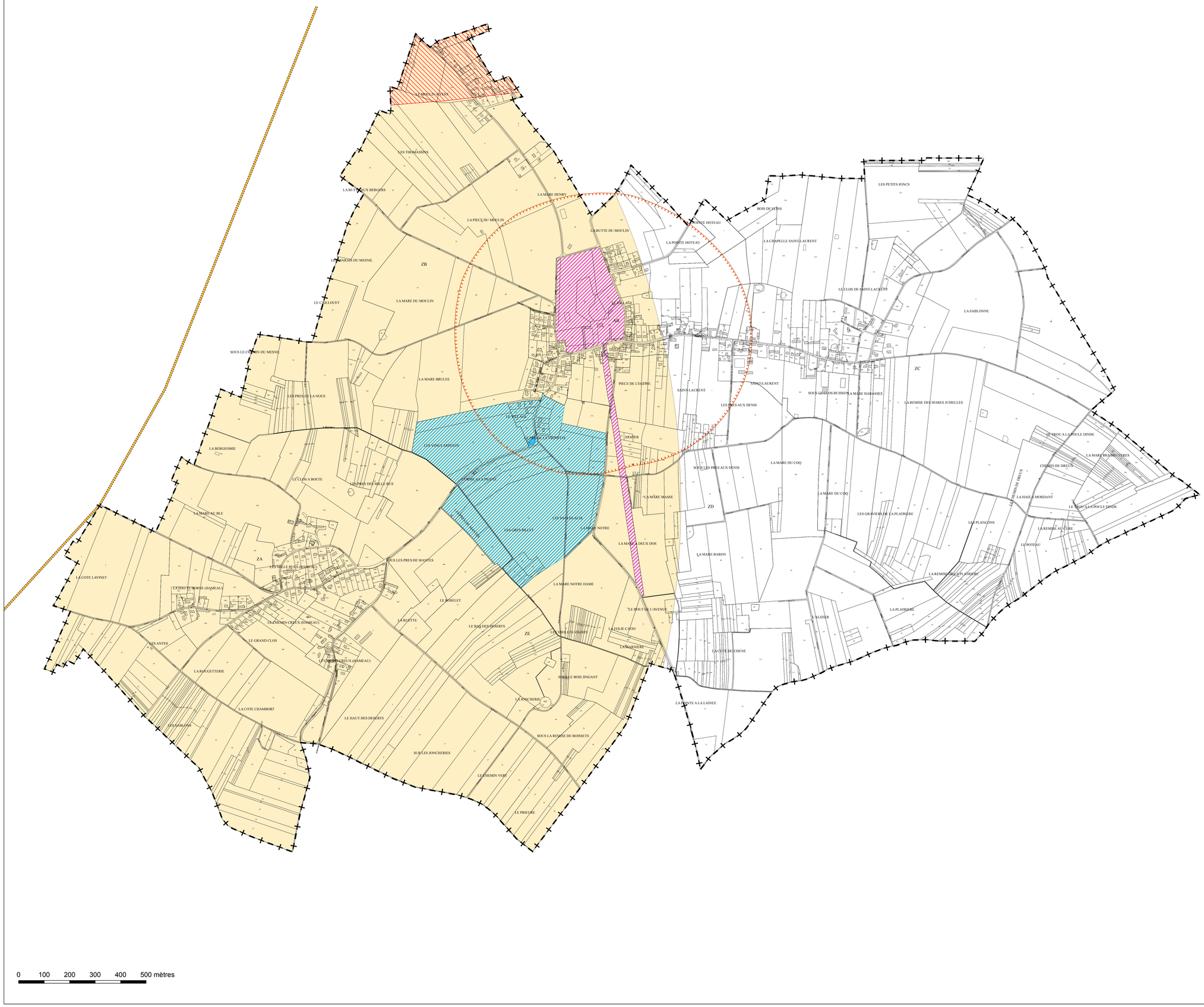

0 100 200 300 400 500 mètres